

CONTRAT DE LOCATION

Etoile de Jade

Délai de retour du dossier : 1 mois / Pièce jointe : règlement intérieur

L'utilisateur													
Je soussigné (e) _____	Type de manifestation : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">Date</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Horaire</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; font-size: small;">2h du matin maximum</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; font-size: x-small;">Pour une prolongation d'autorisation d'ouverture, une demande est à déposer en Mairie.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Manifestation payante au public (Tarifs) :</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Commentaire :</td> </tr> </table>	Date		Horaire		2h du matin maximum		Pour une prolongation d'autorisation d'ouverture, une demande est à déposer en Mairie.		Manifestation payante au public (Tarifs) :		Commentaire :	
Date													
Horaire													
2h du matin maximum													
Pour une prolongation d'autorisation d'ouverture, une demande est à déposer en Mairie.													
Manifestation payante au public (Tarifs) :													
Commentaire :													
Représentant l'association ou l'entreprise : _____													
En qualité de : _____													
Adresse : _____													
Tél : _____													
e-mail : _____													
Public prévu : _____ Personnes													
Artistes et techniciens : _____ Personnes													

Un acompte de 30% sera demandé à la réservation lorsque le montant total de la location (toutes prestations confondues) excède **5 000 euros (cinq mille)** ou la durée **supérieure à 4 jours**.
 (Cf Règlement intérieur) **Prendre contact avec le régisseur pour les modalités - 06.24.54.43.92 ou 06.78.71.46.03**

DESIGNATION	TARIF <small>(Non Bréviinois et Professionnels)</small>	TARIF <small>(Bréviinois)</small>	TARIF <small>(Associations Bréviinoises 1ère utilisation)</small>	* TARIF REDUIT <small>(Asso Bréviinoises 2ème utilisation)</small>	TARIF Entreprise de la CCSE <small>(Manifestation à but lucratif)</small>	TARIF Entreprise Hors CCSE <small>(Manifestation à but lucratif)</small>	CHOIX <small>(à cocher)</small>
Merci de cocher la case correspondante →	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Location de la salle sans restauration (par jour)	1 065,90 €	596,70 €	GRATUIT	477,30 €	1 530,00 €	1 836,00 €	
Location de la salle avec cuisine (<i>forfait nettoyage obligatoire</i>) (par jour)	1 275,00 €	765,00 €	GRATUIT	612,00 €	1 734,00 €	2 040,00 €	
<i>Les forfaits ci-dessous ne bénéficient ni de la gratuité ni de la réduction</i>							
Forfait de nettoyage	231,50 €	231,50 €	231,50 €	231,50 €	231,50 €	231,50 €	
Conférence (2 micros, écran de cinéma, projecteur vidéo...)	168,30 €	168,30 €	168,30 €	168,30 €	168,30 €	168,30 €	
Utilisation des gradins *	168,30 €	168,30 €	168,30 €	168,30 €	168,30 €	168,30 €	

Pour le bon usage de l'équipement et le respect du matériel, l'utilisateur devra travailler avec le prestataire technique choisi par la Mairie.
 Ce prestataire facturera directement à l'utilisateur le coût de son intervention.
 A titre exceptionnel, ou par défaut, la mairie appliquera les forfaits ci-joints au verso.

Tarifs adoptés par arrêté au 31/12/2019 - Nouvelle tarification appliquée au 1er janvier 2020	TOTAL	
OPTION : Tarifs Service de Sécurité Incendie et Assistance à personnes	SSIAP 1 (Tarif horaire) : 23,50€ SSIAP 2 (Tarif horaire) : 25,50€	Nom et Prénom de la personne désignée à la Sécurité :

* Conditions détaillées au dos



*** CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE**

Hors Forfait :

- * Les associations bréviñoises non politiques bénéficient de la gratuité pour les manifestations à but lucratif ou non lucratif (A.G., réunions diverses, loto, soirée à thèmes etc...) pour leur 1ère utilisation.
- * Les associations bréviñoises bénéficient d'une réduction de 20 %, à compter de la 2ème manifestation à but lucratif ou non lucratif.
- * Les associations à caractère politique bénéficient d'une réduction de 20 %.
- * Les partis politiques ne bénéficient d'aucune réduction.
- * En période de campagnes électorales officielles, les associations à caractère politique bénéficient de la gratuité.

Forfait :

- * Concernant le gradin amovible, seul le régisseur de la salle est en capacité d'en définir le positionnement, vous devez le consulter pour toutes particularités liées à vos évènements.
- * Concernant la mise à disposition d'un technicien, détail des différents niveaux :
 - Niveau 1 : Mise à disposition d'un technicien et des équipements scéniques : Plan basique : 459 €
 - Niveau 2 : Mise à disposition d'un technicien et équipements scéniques avec pré-implantation nécessaire suivant un plan adapté : 714 €
 - Niveau 3 : Mise à disposition de 2 techniciens et des équipements scéniques pour une manifestation spécifique, à forte amplitude horaire (montage- démontage) et/ou besoins techniques importants : 918 €

➡ Les tarifs sont indiqués sous réserve de modification de la grille tarifaire révisée annuellement par la Ville.

REMISE DES CLES

Prestation le week-end : remise des clefs le vendredi à 10h et restitution le lundi à 10h.

Prestation la semaine : remise des clefs le jour même à 10h et restitution le lendemain à 10h.

Pièce jointe : règlement intérieur que le locataire reconnaît expressément avoir lu et accepté

Ce contrat doit être daté, signé et accompagné de :

- 1 - Votre règlement par chèque à l'ordre de "**Régie des Services Culturels de la Ville**"
- 2 - Un RIB
- 3 - Une attestation d'assurance
- 4 - Pour les associations : photocopie des statuts

Date :

Signature précédée de la mention "Bon pour Accord"

Documents et règlement à retourner à :

MAIRIE DE ST BREVIN
Service Culturel
1 Place de l'Hôtel de Ville
44250 ST BREVIN LES PINS

www.saint-brevin.fr

